



Québec, 11 février 2025

PAR COURRIEL

Mme Alexandra Gauvin
SPGQ
7, rue Vallière, Québec (Québec) G1K 6S9
alexandra.gauvin@spggq.qc.ca

Objet : Réponse - demande d'accès à l'information

Madame,

Nous répondons à votre demande d'accès, reçue par courrier électronique le 28 janvier 2025, en vertu de l'art. 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1 (la Loi), pour obtenir l'accès à des documents concernant la volonté du Conseil du Trésor de freiner la croissance du nombre d'employés, de respecter les budgets alloués pour l'année en cours et le gel du recrutement imposé à compter du 1^{er} novembre 2024. Voici notre réponse.

Considérant les articles 9, 14, 20, 22 al.2, 24, 27 et 30.1 à 32, 36 à 39 de la Loi, nous ne sommes pas en mesure de procéder à votre demande en totalité. Par ailleurs, nous invoquons l'art. 48 de la Loi, et vous dirigeons vers le Conseil du Trésor qui pourrait davantage vous répondre. Nous avons cependant reproduit en Annexe une communication faite à l'ensemble de nos employés le 15 janvier 2025, dont vos représentants ont pu déjà prendre connaissance.

Veuillez noter que la section III du chapitre IV de la Loi sur l'accès vous informe de certains recours, notamment sur la révision possible de la présente réponse à votre demande dans les 30 jours.

Veuillez agréer, madame, mes plus cordiales salutations.

Le responsable de l'accès à l'information,

M^e Marc Lajoie, LL.B., LL.M.
Secrétaire général et conseiller juridique

—
Parc des Champs-de-Bataille
Québec (Québec) G1R 5H3
418 643-2150
1 866 220-2150
mnbaq.org

Musée national
des beaux-arts
du Québec

Québec

Extrait de l'Intranet du Musée du 15 janvier 2025

Le 1^{er} novembre dernier, le gouvernement du Québec a exigé de toute la fonction publique et de toutes les sociétés d'État de procéder à un gel d'embauche. À partir de cette date, plus aucune possibilité de faire de nouvelles embauches à l'externe, ni de procéder à des remplacements suite à des départs de toute nature. Nous ne connaissons pas la date de fin de ce gel.

Par contre, nous avons eu la possibilité de faire **une seule demande de dérogations pour quatre postes** qui étaient en dotation avant l'annonce du gel d'embauche ou qui étaient sur le point d'être affichés. Ces postes ont été ciblés en fonction de la planification stratégique 2024-2027 et des besoins à court terme.

Le Secrétariat du Conseil du trésor et le ministère de la Culture et des Communications nous permettent de combler les postes suivants :

- commissaire (nouveau poste),
- agent de développement et de planification des expositions (nouveau poste),
- technicien en audiovisuel éclairage (nouveau poste)
- technicien en gestion informatisé des collections (remplacement).

Nous sommes en attente des consignes gouvernementales pour la suite. Pour l'instant, nous ne pouvons rien faire.

Nous sommes bien conscients que le gel d'embauche crée des inquiétudes et des situations loin d'être idéales. Le Musée priorisera des projets et fera des choix en fonction de ces ajustements. Nous resterons alignés sur le plan stratégique et nous mettrons nos efforts sur ce qui est essentiel et important.

Si vous avez des questions au sujet du gel d'embauche, n'hésitez pas à vous adresser à vos gestionnaires.